



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PERIMETRE	TYPE	ACTIVITE	NUMERO	INDICE	Page 1 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

Mots clés : suivi dosimétrique des salariés.

Objet :

Ce document définit l'organisation mise en place par le Service de Protection contre les Rayonnements pour effectuer le suivi dosimétrique du personnel du centre de Marcoule (CEA, ORANO DEM et EE) accédant aux zones délimitées des installations du centre ou d'ailleurs lors de missions éventuelles.

Destinataires : Les fonctions ci-dessous mentionnées sont prévenues par messagerie de l'émission de ce document ; il leur appartient de le mettre en œuvre dans leur unité.

- DUSP/SPR : Cheffe de service et Adjoint, Correspondant Qualité, IGG, Secrétaires ;
- CI/RCI
- DUSP
- DUSP/SPR/LRIC : Cheffe de Laboratoire, Ingénieurs Radioprotection, Responsables d'équipe et Techniciens ;
- DUSP/SPR/LRID : Chef de Laboratoire, Ingénieurs Radioprotection, Responsables d'équipe et Techniciens ;
- DUSP/SPR/LCEI : Chef de Laboratoire ; Ingénieurs et Techniciens.
- DUSP/SPR/LMAR : Cheffe de Laboratoire ; Responsables d'équipe et Techniciens.

Diffusion : Ce document est mis à disposition de l'ensemble du personnel sur le site intranet « Management QSE à Marcoule ». Aucune version papier n'est délivrée en interne.

Une version papier est transmise au Directeur ORANO DEM.

L'original papier est conservé au DUSP/SPR.

0	Juillet 2025	Annule et remplace les documents DUSP/DIR PR S4-007 et DUSP/SPR PR RP 005.
Indice	Date	Détails des modifications apportées

CORSELLE, Nathalie Signé numériquement Le 11/07/2025 N. CORSELLE Ingénieur Radioprotection SPR/LRIC Rédacteur	Signé numériquement par : perrine.benal@areva.com Vérif. DV : CN = perrine. benal@areva.com Date : 2025.08.04 19:26:08 + P. BENAL Chef de Département D2SER ORANO DEM Marcoule	POURCEL, Laurent Signé numériquement Le 07/08/2025 L. POURCEL Ingénieur qualité Approbateur	MEGIAS ROUDIL, Flavien Signé numériquement Le 26/08/2025 F. MEGIAS Chef du DUSP Emetteur
	Signé numériquement Le 17/07/2025 M. BOLLESTEROS Cheffe de Service DUSP/SPR Vérificateur		



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

<i>PÉRIMÈTRE</i>	<i>TYPE</i>	<i>ACTIVITÉ</i>	<i>NUMÉRO</i>	<i>INDICE</i>	Page 2 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

HISTORIQUE

<i>Indice</i>	<i>Date</i>	<i>Détails des modifications apportées</i>

Impact opérationnel de la mise à jour :

Classement dans l'architecture de la GEDE :

Sans objet



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 3 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

SOMMAIRE

1	DOMAINE D'APPLICATION	5
2	DOCUMENTS	5
2.1	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	5
2.2	FORMULAIRES SUPPORTS (CF. ANNEXES 1 À 6)	5
3	GLOSSAIRE	6
4	RUBRIQUES INTRODUCTIVES	6
4.1	LA SURVEILLANCE INDIVIDUELLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS	6
4.1.1	Surveillance de l'exposition interne	6
4.1.2	Surveillance de l'exposition externe	7
4.2	MISE EN PLACE DU SUIVI DOSIMÉTRIQUE	8
4.2.1	Dosimétrie à lecture différée	8
4.2.2	Dosimétrie opérationnelle	8
4.3	CENTRALISATION DES RÉSULTATS DES DOSIMÉTRIES	9
5	TRAVAILLEURS DE CATÉGORIES A OU B	10
5.1	TRAVAILLEURS CEA OU ORANO DEM DU CENTRE DE MARCOULE	10
5.1.1	Mise en place du suivi dosimétrique (travailleurs CEA)	10
5.1.2	Durée de port des dosimètres à lecture différée	10
5.1.3	Modalités de port	10
5.1.4	Modalités d'entreposage	10
5.1.5	Perte ou détérioration d'un dosimètre à lecture différée	11
5.1.6	Dépassement d'un seuil de pré-alerte ou réglementaire en dosimétrie à lecture différée	12
5.2	TRAVAILLEURS ENTREPRISES EXTÉRIEURES (EE) DU CENTRE DE MARCOULE	13
6	TRAVAILLEURS MARCOULE NON CLASSÉS (NC)	13
7	TRAVAILLEURS CEA OU ORANO DEM (A, B OU NC) EN MISSION	14
7.1	MISSION À L'EXTÉRIEUR DU CENTRE DE MARCOULE	14
7.1.1	Règles générales	14
7.1.2	Mission d'un salarié CEA Marcoule sur un autre centre CEA	15
7.1.3	Mission d'un salarié Marcoule sur un site hors centre CEA	15
7.1.4	Cas particulier des missions ZIPE	16
7.2	MISSION SUR LE CENTRE DE MARCOULE	16
8	INSPECTEURS ET EXPERTS ACCOMPAGNANTS (A, B OU NC)	17
9	TRAVAILLEURS NON EXPOSÉS (NE)	17
10	VISITEURS	17
11	SUIVI DES RÉSULTATS	19
11.1	DOSIMÉTRIE À LECTURE DIFFÉRÉE	19
11.2	DOSIMÉTRIE OPÉRATIONNELLE	19
11.3	BILANS PÉRIODIQUES	19



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

<i>PÉRIMÈTRE</i>	<i>TYPE</i>	<i>ACTIVITÉ</i>	<i>NUMÉRO</i>	<i>INDICE</i>	Page 4 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DEMANDE DE MISE EN PLACE OU MODIFICATION DU SUIVI DOSIMETRIQUE POUR SALARIE CEA.....	20
ANNEXE 2 : FORMULAIRE PERTE OU DETERIORATION D'UN DOSIMETRE A LECTURE DIFFEREE	21
ANNEXE 3 : FORMULAIRE DOSIMETRIE A LECTURE DIFFEREE RAPPORT D'ENQUETE SUR VALEUR REMARQUABLE OU DEPASSEMENT DE SEUIL D'ALERTE	23
ANNEXE 4 : FORMULAIRE GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SALARIE CEA OU ORANO DEM EN MISSION HORS CENTRE CEA.....	28
ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE GESTION DE LA DOSIMÉTRIE OPERATIONNELLE - TRAVAILLEUR CEA OU ORANO DEM EN MISSION SUR LE CENTRE DE MARCOULE	31
ANNEXE 6 : FORMULAIRE DE GESTION DE LA DOSIMÉTRIE OPERATIONNELLE - INSPECTEUR EN MISSION SUR LE CENTRE DE MARCOULE	33



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 5 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

1 DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure a pour objet de définir l'organisation mise en place par le Service de Protection contre les Rayonnements (SPR) pour réaliser la surveillance dosimétrique du personnel (CEA, ORANO DEM et EE) accédant aux zones délimitées des installations du centre de Marcoule. Ce document précise également les modalités de suivi des travailleurs CEA Marcoule et ORANO DEM lors de missions éventuelles sur d'autres centres.

Cette procédure s'applique aussi au personnel CEA du centre de Pierrelatte accédant aux zones surveillées de ce centre.

Des dispositions particulières s'appliquent aux visiteurs et seront abordées au chapitre 10.

2 DOCUMENTS

2.1 Documents de référence

- [1]. RSSN-PRP-82-10 : Fiche technique de Radioprotection n°6 - Conditions et modalités d'accès aux zones délimitées.
- [2]. MAR PR R2SE-RP 001 : Conditions et modalités d'accès aux zones délimitées des installations du centre CEA de Marcoule.
- [3]. RSSN-PRP-82-10 : Fiche technique de radioprotection n°11 - Surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants.
- [4]. DUSP/SPR GU RP 016 : Guide pour la mise en œuvre de dosimétries passives complémentaires extrémités et cristallin.

2.2 Formulaires supports (cf. annexes 1 à 6)

- [5]. SPR/LRIC ENR DOSI 001 : Demande de mise en place ou de modification du suivi dosimétrique pour salarié CEA.
- [6]. SPR/LRIC ENR DOSI 002 : Perte ou détérioration d'un dosimètre à lecture différée.
- [7]. SPR/LRIC ENR DOSI 003 : Dosimétrie à lecture différée : rapport d'enquête sur valeur remarquable ou dépassement de seuil d'alerte.
- [8]. SPR/LRIC ENR DOSI 004 : Gestion de la dosimétrie individuelle - Salarié CEA ou ORANO DEM en mission hors centre CEA.
- [9]. SPR/LRIC ENR DOSI 005 : Gestion de la dosimétrie opérationnelle - Salarié CEA ou ORANO DEM en mission sur le centre de Marcoule.
- [10]. SPR/LRIC ENR DOSI 006 : Gestion de la dosimétrie opérationnelle - Inspecteur en mission sur le centre de Marcoule.



Les formulaires sont disponibles sur le site intranet du SPR au thème dosimétries.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 6 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

3 GLOSSAIRE

- ALARA** : **A**s **L**ow **A**s **R**easonably **A**chievable (aussi bas que raisonnablement possible).
- APR** : Appareil de **P**rotection **R**espiratoire.
- ASNR** : **A**utorité de **S**ûreté **N**ucléaire et de **R**adioprotection.
- CARD** : Application pour la gestion de la dosimétrie.
- CRP** : **C**onseiller en **R**adio**P**rotection.
- DSSN** : **D**irection de la **S**écurité et de la **S**ûreté **N**ucléaire (CEA).
- EE** : **E**ntreprise **E**xtérieure.
- ETT** : **E**ntreprise de **T**ravail **T**emporaire.
- FIEE** : **F**iche **I**ntervention **E**ntreprise **E**xtérieure.
- FPN** : **F**iche **P**rofessionnelle **N**ominative.
- LDMR** : **L**aboratoire de **D**osimétrie et de **M**étrologie des **R**ayonnements (ORANO DEM).
- LRIC** : **L**aboratoire de **R**adioprotection des **I**nstallations de **R**&**D** **C**ycle & supports transverses.
- MAD** : **M**ise **A** **D**isposition.
- PdC** : **P**ôle de **C**ompétence en radioprotection.
- PR1 CC** : **P**révention **R**isque niveau **1** **O**ption **C**ycle du **C**ombustible.
- SISERI** : **S**ystème d'**I**nformation et de **S**urveillance de l'**E**xposition aux **R**ayonnements **I**onisants.
- SPST** : **S**ervice de **P**révention et de **S**anté au **T**ravail (Bâtiment 17).
- ZIPE** : **Z**one d'**I**ntervention **P**remier **E**chelon.

4 RUBRIQUES INTRODUCTIVES

4.1 La surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs

La réglementation distingue deux types de surveillance individuelle de l'exposition : celle liée à l'exposition « interne » et celle liée à l'exposition « externe ».

4.1.1 Surveillance de l'exposition interne

La surveillance individuelle de l'exposition interne est prescrite par le médecin du travail désigné par l'employeur. Elle est mise en œuvre dès lors que le travailleur exposé opère dans une zone délimitée où il existe un risque de contamination par inhalation, ingestion ou toute autre forme de transfert de radionucléides vers l'organisme.

Cette surveillance s'appuie sur la dosimétrie interne qui consiste à évaluer la dose efficace engagée ou la dose équivalente engagée suite à l'incorporation de radionucléides à partir de la mesure directe (examen anthroporadiométrique) ou indirecte (analyses radiotoxicologiques) de la contamination interne de l'organisme.

Sa mise en œuvre est confiée à un organisme accrédité, le **S**ervice de **P**révention et de **S**anté au **T**ravail (SPST) désigné par l'employeur.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 7 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

Sur la base du résultat de ces examens, le médecin du travail calcule la dose engagée par le travailleur avec l'appui technique, le cas échéant, du **Conseiller en RadioProtection (CRP)**.

Afin de permettre une adaptation éventuelle du suivi dosimétrique, le **Pôle de Compétence en radioprotection (PdC)** avertit le SPST, selon les procédures en vigueur (envoi d'un agent au SPST du centre de Marcoule ...) de tout événement radiologique susceptible d'entraîner une contamination interne significative.

4.1.2 Surveillance de l'exposition externe

La surveillance individuelle de l'exposition externe est réalisée à partir de 2 types de dosimétrie.

A - La dosimétrie à lecture différée

Chaque travailleur classé A ou B appelé à intervenir en zones délimitées (surveillée et/ou contrôlée) fait l'objet d'une surveillance dosimétrique individuelle de l'exposition externe réalisée au moyen de dosimètres à lecture différée.

Cette dosimétrie se fonde sur un enregistrement des doses externes reçues sur une période cumulée et une mesure à postériori. Il s'agit de la dosimétrie de référence en ce qui concerne le respect des limites réglementaires d'exposition.

B - La dosimétrie opérationnelle

La surveillance individuelle de l'exposition externe par dosimétrie opérationnelle, consiste en une mesure en temps réel de l'exposition externe (irradiation) à partir de dosimètres électroniques.

Le dosimètre opérationnel doit permettre de mesurer en temps réel la dose reçue par le travailleur. Il doit être muni de dispositifs d'alarme visuels et sonores permettant d'alerter le travailleur sur le débit de dose et sur la dose cumulée reçue depuis le début de l'opération. Le dosimètre opérationnel affiche en continu la dose reçue par le travailleur. Cette dosimétrie sert de base à l'optimisation radiologique (démarche **ALARA**).

C - La dosimétrie complémentaire

Dans le cas où la distribution des doses dans l'espace n'est pas homogène, le dosimètre à lecture différée porté à la poitrine doit être complété de dispositions particulières permettant de s'assurer du respect des limites de dose aux parties du corps les plus exposées (cristallin, extrémités, etc.).

Sa définition, sa prescription et sa mise en œuvre sont de la responsabilité du CI/RCI. Les dispositions particulières sont définies en concertation avec le CRP et selon les recommandations mentionnées dans le guide **[4]** cité en document de référence.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 8 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

Elle est effectuée au moyen :

- de dosimètres, prescrits en fonction de la localisation et de la nature du risque (dosimètres neutron, extrémités bagues et poignet, cristallin, dosimètres à alarme, ...),
- de la ceinture de criticité et de ses éléments d'activation pour les installations à risque de criticité.

Les résultats nominatifs sont confidentiels et ne sont communiqués qu'au médecin du travail, à l'intéressé ainsi qu'aux **Conseillers en RadioProtection (CRP)**.

La dosimétrie complémentaire ne se substitue en aucun cas à la dosimétrie « organisme entier ».

4.2 Mise en place du suivi dosimétrique

Sur le centre de Marcoule, la mise en place du suivi dosimétrique est initiée grâce à 2 types de fiche :

- pour le personnel CEA ou ORANO DEM (intérimaires y compris) : la **Fiche Professionnelle Nominative (FPN)** qui doit être renseignée avant tout travail et tenue à jour notamment en cas de changement de poste.
- pour le personnel des **Entreprises Extérieures (EE)** : la **Fiche d'Intervention Entreprises Extérieures (FIEE)**.

4.2.1 Dosimétrie à lecture différée

Tous les travailleurs classés en catégorie A ou B doivent intervenir sur les installations du centre de Marcoule avec les dosimètres à lecture différée **fournis par leur employeur**.

La fourniture et l'exploitation de ces dosimètres sont confiées à des organismes de dosimétrie accrédités :

- le **CEA Dosimétrie** pour le personnel CEA ;
- un organisme accrédité choisi par l'employeur pour les EE.

La définition des modalités de port, d'entreposage et de périodicité sont de la responsabilité de l'employeur.

4.2.2 Dosimétrie opérationnelle

La dosimétrie opérationnelle du centre de Marcoule est assurée par des dosimètres à lecture immédiate associés au logiciel **CARD** commun à l'ensemble des centres CEA. Il s'agit du **système DMC** de MIRION Technologies, associant les dosimètres DMC 3000 et les bornes LDM 3200.

Les dosimètres DMC 3000 sont non nominatifs et mis à disposition par l'installation pour l'ensemble des salariés (CEA, ORANO DEM et Entreprises Extérieures). Ces dosimètres opérationnels fonctionnent par association du badge d'accès Marcoule avec le profil CARD de l'agent.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 9 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

Tout nouveau travailleur (toutes entreprises confondues) classé en catégorie A ou B et Non Classés (NC) devant intervenir en **zone délimitée** doit être enregistré dans la base de données CARD afin de se faire affecter un profil dosimétrique spécifique à son métier et à son classement.

Pour cette opération, le salarié doit se présenter à l'accueil dosimétrie (**Bâtiment 40 - 2^{ème} étage – local 215**) qui a en charge le paramétrage des profils dosimétriques sur CARD.

Il réalise aussi :

- la vérification des prérequis permettant d'accéder aux zones délimitées pour les travailleurs classés et non classés A ou B (aptitude médicale, formation/information RP, validité masque complet ou ½ masque) ;
- la saisie des dates de formation/information RP pour les travailleurs CEA ou ORANO DEM ;
- l'encodage du badge d'accès Marcoule du salarié dans CARD afin de permettre l'association d'un dosimètre opérationnel de type DMC3000 avec le profil CARD du travailleur ;
- la création éventuelle d'un code d'identification permettant l'accès des travailleurs de passage (cas des missions et inspections).

4.3 Centralisation des résultats des dosimétries

L'**Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR)** est ensuite chargée, au niveau national, de centraliser les données issues de ces différentes dosimétries. A ce titre, les données sont transmises vers la base **SISERI (Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants)** de la manière suivante :

- par le médecin du travail, selon les cas, pour les résultats de dosimétrie interne,
- par les organismes de dosimétrie accrédités choisis par l'employeur pour la dosimétrie à lecture différée,
- de façon hebdomadaire (jeudi) par un **Conseiller en RadioProtection (CRP)** du CEA Marcoule pour la dosimétrie opérationnelle pour tous les intervenants du centre (CEA et EE).

A noter :

- Si le jeudi est férié ou lors des périodes de fermeture du centre, la transmission vers SISERI est réalisée le premier jeudi ouvré suivant.
- Lorsqu'une impossibilité technique ou organisationnelle survient le jeudi, la transmission est réalisée au plus tôt.

Les résultats non nominatifs ne sont pas confidentiels et peuvent être utilisés à des fins statistiques. **Les résultats nominatifs sont confidentiels et consultables directement par le salarié sur SISERI.**



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 10 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

5 TRAVAILLEURS DE CATÉGORIES A OU B

Les travailleurs concernés sont les salariés en Contrat à Durée Indéterminée, en Contrat à Durée Déterminée, les **Mis A Disposition**, les intérimaires et les stagiaires (alternants, contrat d'apprentissage ...).

En fonction du statut de l'agent et de son employeur, plusieurs cas peuvent se présenter.

5.1 Travailleurs CEA ou ORANO DEM du centre de Marcoule

5.1.1 Mise en place du suivi dosimétrique (travailleurs CEA)

Le formulaire « Demande de mise en place du suivi dosimétrique pour salarié CEA » **[5] (cf. annexe 1)** sert de support pour la mise en place de ce suivi.

 *Formulaire disponible sur le site intranet du SPR au thème **Dosimétries**.*

A noter : un salarié arrivé en cours de période de port, se verra attribuer un dosimètre à lecture différée « volant » jusqu'à la période suivante où son abonnement aura été créé et son (ou ses) dosimètre(s) nominatif(s) sera associé.

5.1.2 Durée de port des dosimètres à lecture différée

La durée durant laquelle les dosimètres à lecture différée doivent être portés, est déterminée par l'employeur. Pour le personnel CEA et ORANO DEM du centre de Marcoule, la durée retenue est :

- **mensuelle** pour les travailleurs de catégorie A ;
- **trimestrielle** pour les travailleurs de catégorie B.



Le dosimètre à lecture différée porté doit correspondre à la période en cours.

5.1.3 Modalités de port

Les dosimètres sont portés sous les équipements de protection individuelle lorsque ceux-ci sont mis en œuvre :

- à la poitrine pour l'évaluation de la dose efficace « organisme entier » ;
- au plus près de l'organe ou du tissu exposé, pour l'évaluation des doses équivalentes (extrémités, cristallin).

5.1.4 Modalités d'entreposage

En dehors du temps de port, les dosimètres doivent être entreposés sur les supports dédiés (tableau, râtelier ou rack) de l'installation d'affectation du salarié.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 11 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

Le dosimètre opérationnel doit obligatoirement être désactivé dans la borne dosimétrique à chaque sortie de zone contrôlée avant dépôt dans sa zone d'entreposage.

Les dosimètres à lecture différée :

L'espace d'entreposage de ces dosimètres comporte en permanence un **dosimètre témoin**, identifié comme tel et non destiné aux travailleurs.

Ce dosimètre témoin permet d'identifier l'exposition ambiante hors période de port (transport + stockage) qui sera retranchée par l'organisme de dosimétrie accrédité aux résultats des dosimètres individuels entreposés au même endroit.

5.1.5 Perte ou détérioration d'un dosimètre à lecture différée

Toute perte ou détérioration d'un dosimètre à lecture différée doit être signalée dans les plus brefs délais à son accueil dosimétrie à l'aide du formulaire « Perte ou détérioration d'un dosimètre à lecture différée » [6] (cf. **annexe 2**) renseigné.

Après avoir affecté un nouveau dosimètre et s'il s'agit d'une dosimétrie « Organisme Entier », l'accueil dosimétrie transfère le formulaire au CRP concerné à l'une des adresses suivantes :

CRP_CEA@cea.fr

ou

CRP_ORANO@cea.fr

Un bilan dosimétrique est réalisé par le CRP lorsque le dosimètre OE a été détérioré ou perdu pendant les périodes suivantes : le trimestre en cours de port $T_{(n)}$ et le trimestre précédent $T_{(n-1)}$.

Nota : les dosimètres « retardataires » seront considérés comme perdus à partir de $T_{(n)} + 6$ mois car ils ne sont plus analysables.

Le CRP du salarié évalue la dose efficace pour l'**Organisme Entier** (OE) susceptible d'avoir été reçue par le travailleur en sommant :

- le bilan de sa dosimétrie opérationnelle de la période de perte,
- le résultat du second dosimètre éventuellement affecté (volant) pour la fin de période de port.

Ce bilan est ensuite transféré au médecin du travail qui prendra la décision d'intégrer ou pas cette évaluation de dose sur le profil dosimétrique SISERI du travailleur concerné.

A noter : par convention toute dose opérationnelle $H_p(10)$ inférieure à $50 \mu\text{Sv}$ (limite de détection du dosimètre OE) sera notée comme nulle dans SISERI.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 12 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

5.1.6 Dépassement d'un seuil de pré-alerte ou réglementaire en dosimétrie à lecture différée

Dans le cadre de la surveillance de l'exposition individuelle externe des travailleurs, l'organisme accrédité en charge de la dosimétrie à lecture différée peut définir 2 types de seuils :

- des seuils de pré-alerte inférieurs aux seuils réglementaires ;
- des seuils d'alerte.

Les valeurs des différents seuils sont mentionnées ci-dessous :

	Seuils de pré-alerte CEA Dosimétrie (dose trimestrielle)	Seuils d'alerte sur 12 mois glissants	
		Catégorie B	Catégorie A
Dose efficace Organisme Entier Hp (10)	1,5 mSv	6 mSv	20 mSv
Dose équivalente Cristallin Hp (3)	5 mSv	20 mSv	
Dose équivalente Peau ou Extrémités Hp (0,07)	40 mSv	150 mSv	500 mSv

A - Déclenchement de l'alerte

Lors d'un dépassement de l'un des seuils mentionnés dans le tableau ci-dessus, l'organisme de dosimétrie accrédité génère un message d'alerte à destination du médecin du travail chargé du suivi médical, du salarié concerné et du CRP.

B - Enquête dosimétrique

A réception du message d'alerte, le CRP déclenche alors, avec l'aide de l'agent et du CI/RCI, une investigation sur les conditions d'exposition du dosimètre. Il consigne les renseignements obtenus sur le formulaire d'enquête « Dosimétrie à lecture différée : rapport d'enquête sur valeur remarquable ou dépassement de seuil d'alerte » [7] (cf. **annexe 3**). Il convient en particulier de noter les éléments factuels permettant de définir les conditions d'obtention de la dose considérée. A l'issue de l'instruction technique, le formulaire d'enquête est adressé par le CRP au médecin du travail afin de déterminer les actions à mettre en œuvre (correction de dose, confirmation, annulation).

A noter : cette enquête peut aussi être menée suite à l'observation d'une valeur remarquable lors de l'analyse périodique des résultats.

C - Décision

Les éléments récoltés peuvent conduire le médecin du travail à confirmer, annuler ou corriger la dose.

Dans tous les cas, il diffuse sa décision à l'organisme de dosimétrie accrédité (CEA ou LDMR), avant de modifier, si nécessaire, les résultats de la dosimétrie enregistrés



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 13 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

sur SISERI. Le médecin du travail du SPST informe aussi le CRP et le travailleur concerné de sa décision.

D - Archivage

Les enregistrements originaux des enquêtes réalisées sont conservés par le médecin du travail du SPST dont dépend le travailleur, pour reversement dans son dossier médical. Une copie est conservée par le CRP.

5.2 Travailleurs Entreprises Extérieures (EE) du centre de Marcoule

Cette catégorie regroupe les travailleurs (hors CEA et ORANO DEM) **intervenant** sur le centre de Marcoule.

Les modalités de mise en place du suivi dosimétrique mentionnées au paragraphe §4.2 sont de rigueur.

Cas particulier des entreprises de transport :

Pour ces salariés, la dose est principalement reçue durant les trajets. Ils disposent donc de dosimètres propres qui sont actifs lors de leur arrivée sur les installations de Marcoule.

Dans la mesure où les chauffeurs restent dans le SAS Camion, il n'y a pas lieu de prendre des dispositions supplémentaires. Si les salariés sont amenés à pénétrer en Zone Contrôlée pour effectuer des prestations sur les emballages (contrôles d'étanchéité par exemple), la procédure générale applicable aux salariés d'entreprises extérieures est de rigueur (§4.2)

6 TRAVAILLEURS MARCOULE NON CLASSÉS (NC)

Cette catégorie englobe tous les travailleurs Marcoule CEA, ORANO DEM et EE.

Aucun dosimètre à lecture différée ne sera attribué à un travailleur Non Classé en dehors du cas très particulier du dosimètre à lecture différée Radon fournit par l'employeur.

Tout nouveau travailleur NC devant intervenir dans les **zones surveillées et contrôlées (verte ou jaune)** du centre de Marcoule doit être enregistré dans la base de données CARD afin de se faire affecter un profil dosimétrique spécifique à son métier et à son non classement.

Les modalités de mise en place du suivi dosimétrique mentionnées au paragraphe §4.2 sont de rigueur.

En l'absence de dosimètre opérationnel, et à titre dérogatoire, une étude de poste réalisée à partir des résultats des témoins de zone pourra être réalisée par le SPR pour évaluer l'exposition externe du travailleur.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 14 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

7 TRAVAILLEURS CEA OU ORANO DEM (A, B OU NC) EN MISSION

Les missions avec accès en zones délimitées doivent être préparées à minima une semaine en amont du début effectif de cette dernière.

7.1 Mission à l'extérieur du centre de Marcoule

Cette catégorie regroupe les travailleurs de catégorie A, B et NC du centre de Marcoule intervenant ponctuellement en dehors du centre.

7.1.1 Règles générales

A. Règles pour l'attribution préalable d'une dosimétrie « Mission »

Dosimétrie à lecture différée (catégories A et B uniquement) :

- si la mission comprend un **voyage en avion** ou si elle a une **durée supérieure ou égale à 5 jours** : pour chaque type de dosimétrie (organisme entier, extrémité ou cristallin), un dosimètre dit « mission » et un dosimètre témoin doivent être demandés à l'accueil dosimétrie situé au bâtiment 40 (CEA : 2^{ème} étage - local 215) ;
- sinon le ou les dosimètres individuels de la période en cours seront à utiliser pour la mission.

A noter : si le transport comprend un passage par un poste de contrôle de sécurité :

- ne jamais mettre un dosimètre dans les bagages en soute.
- conserver le dosimètre dans la main pour passer le poste de contrôle à rayons X.
- expliquer à l'agent de sécurité que le dosimètre ne doit pas être exposé aux rayons X et qu'un contrôle visuel est préférable.



*Notice explicative disponible sur le site intranet du SPR au thème **Dosimétries**.*

Dosimétrie opérationnelle (Catégorie A, B et NC) :

En général, pour les missions avec accès en zones délimitées, les dosimètres opérationnels sont prêtés par le site d'accueil. Si le site d'accueil ne met pas à disposition de dosimètre opérationnel, un DMC3000 autonome pourra être affecté au salarié.

B. Recueil des prérequis concernant la mission

Pour les missions avec accès en zones délimitées, les travailleurs classés et non classés, doivent pouvoir justifier :

- de l'autorisation de leur employeur à accéder en zone délimitée ;
- d'un bilan de dosimétrie opérationnelle réalisé sur les 12 mois glissants précédant la mission ;
- de la détention des prérequis permettant, au travailleur classé ou non classé, d'accéder aux zones délimitées. Ces derniers sont synthétisés dans le tableau ci-après :



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 15 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

Prérequis pour accès zones délimitées	Classement du travailleur		
	A	B	NC
Bilan dosimétrie opérationnelle (12 mois glissants)	OUI		OUI
Autorisation employeur d'accès en zones délimitées	OUI		OUI
Aptitude médicale en cours de validité	OUI (< 1 an)		OUI (< 5 ans)
Formation/recyclage Radioprotection < 3 ans	OUI		NON
Information Radioprotection	NON		OUI
Date vérification de l'APR personnel < 1 an	OUI		NON
Date de péremption ½ Masque	NON		OUI

7.1.2 Mission d'un salarié CEA Marcoule sur un autre centre CEA

Le centre CEA d'accueil de la mission se charge, en général, de relever les doses « mission » et de les transférer vers SISERI. Pour organiser ce suivi dosimétrique des travailleurs intervenant dans leurs zones délimitées, les centres CEA proposent, un formulaire spécifique.

Le salarié Marcoule se rapproche donc du centre d'accueil pour obtenir ce dernier et le renseigner.

Si le centre CEA d'accueil de la mission ne se charge pas de transférer les doses mission vers SISERI, alors l'organisation décrite au point ci-après est de rigueur.

7.1.3 Mission d'un salarié Marcoule sur un site hors centre CEA

Le formulaire « Gestion dosimétrie individuelle salarié CEA ou ORANO DEM en Mission hors centre CEA » [8] (cf. **annexe 4**) est utilisé comme support par les différents protagonistes pour réunir l'ensemble des informations nécessaires au suivi dosimétrique du salarié. Ce formulaire est renseigné à chaque étape de la mission.

Avant la mission :

- le salarié renseigne les informations personnelles et celles relatives à la mission projetée ;
- le chef de service trace l'autorisation d'accès en zone délimitée et demande, si besoin, l'affectation d'une panoplie dosimétrique type « mission » ;
- l'accueil dosimétrie fournie, le cas échéant, la panoplie dosimétrique demandée et renseigne les références des dosimètres attribués ;
- le CRP effectue le bilan de la dosimétrie opérationnelle du salarié sur les 12 mois glissants précédant la mission et justifie de l'obtention des différents prérequis permettant l'accès en zone délimitées.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 16 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

Pendant la mission :

- à la fin de chacune de ses interventions en zones délimitées, le salarié fait remplir l'encadré « Données dosimétriques mission » du formulaire, par le CRP du site d'accueil ;
- si un dosimètre autonome a été affecté au salarié, ce dernier doit effectuer lui-même son relevé dosimétrique quotidien.

Attention : si la durée de la mission est **supérieure à 5 jours**, le salarié transmet, au CRP Marcoule, ses relevés de dosimétrie opérationnelle toutes les semaines.

Retour de mission :

- le salarié :
 - restitue ses dosimètres « mission » à son accueil dosimétrie ;
 - transmet le formulaire « Mission » complètement renseigné au CRP Marcoule par le biais de la messagerie :
CRP_CEA@cea.fr ou **CRP_ORANO@cea.fr**
- le CRP de Marcoule :
 - enregistre la ou les doses dans CARD, afin qu'elle(s) soi(en)t déversée(s) dans SISERI (Catégories A et B uniquement) lors de l'export hebdomadaire ;
 - vise le formulaire, l'archive dans le répertoire informatique dédié et renseigne le tableau de suivi des missions.

7.1.4 Cas particulier des missions ZIPE

Des dosimètres opérationnels autonomes sont disponibles dans les camions d'interventions du SPR. Un relevé dosimétrique quotidien est réalisé par les intervenants et transmis au CRP Marcoule pour intégration dans CARD.

7.2 **Mission sur le centre de Marcoule**

Cette catégorie regroupe les travailleurs de catégorie A, B et NC d'un autre centre **intervenant ponctuellement** sur le centre de Marcoule.

Pour les missions avec accès en zones délimitées, ces travailleurs classés et non classés, doivent pouvoir justifier de l'obtention des prérequis listés au point **7.1.1 B**.

Le formulaire « Gestion dosimétrie opérationnelle - Salarié CEA ou ORANO DEM en mission sur le centre de Marcoule » [9] (cf. **annexe 5**) est utilisé comme support par les différents protagonistes pour réunir l'ensemble des informations nécessaires au suivi dosimétrique du salarié.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 17 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

L'accueil dosimétrie :

- crée le profil CARD correspondant en attribuant :
 - un numéro de carte : type **EXaaaaccc** (EX = EXTERIEUR, aaaa = année et ccc = numéro chrono).
 - un code d'identification CARD correspondant aux 7 derniers chiffres (**aaaaccc**) du numéro de carte. Ce dernier devra être saisi sur la borne LDM 3200 pour associer manuellement un DMC 3000 au profil CARD nouvellement créé.
- saisit les dates de validité de l'ensemble des prérequis demandés.

Le bilan dosimétrique de la mission du salarié catégorie A ou B sera ensuite transféré vers SISERI lors de la validation hebdomadaire.

8 INSPECTEURS ET EXPERTS ACCOMPAGNANTS (A, B OU NC)

Le formulaire « Gestion dosimétrie opérationnelle - Inspecteur en mission sur le centre de Marcoule » **[10]** (cf. **annexe 6**) est utilisé comme support par les différents protagonistes pour réunir l'ensemble des informations nécessaires au suivi dosimétrique de l'inspecteur.

Comme pour les salariés en mission, un profil CARD sera créé par l'accueil dosimétrie et un code d'identification sera affecté à l'inspecteur.

Ce code devra être saisi sur la borne LDM 3200 pour associer manuellement un DMC 3000 au profil CARD nouvellement créé.

Le bilan dosimétrique de l'inspecteur catégorie A ou B sera ensuite transféré vers SISERI lors de la validation hebdomadaire.

A noter : Hors horaire normal, c'est le CRP d'astreinte (Classe 6 ou 7 selon l'installation inspectée) qui réalisera les tâches de l'accueil dosimétrie et un ½ masque visiteur sera prêté par l'installation.

9 TRAVAILLEURS NON EXPOSES (NE)

Pour les salariés **Non Exposés** amenés à visiter les installations du centre, on se référera au chapitre relatif aux visites.

10 VISITEURS

Un visiteur est une « personne qui entre occasionnellement sur un centre ou dans une installation du CEA dans le but de s'informer et qui ne réalise aucune tâche » **[1]**.

Aucun dosimètre à lecture différée ne sera attribué à un visiteur ou à un groupe de visiteurs.

La liste nominative des visiteurs et le motif de la visite sont établis par le CI/RCI et transmis à l'équipe de RP locale pour saisie dans CARD via le module « Gestion des visites ».



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 18 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

Un dosimètre opérationnel « VISITEUR » est affecté à un des visiteurs du groupe (1 pour 20 visiteurs maximum). Le relevé du ou des résultats est archivé dans le module « Gestion des Visites » de la base CARD associée à la liste nominative des visiteurs concernés.

Les conditions d'intervention sont préparées par l'installation, avec l'appui du SPR, de manière à vérifier que la **dose prévisible ne dépassera pas 5 µSv par jour** (limite d'exposition annuelle du public rapportée à une journée) et le **débit de dose restera inférieur à 10 µSv/h**. Les activités ou co-activités susceptibles d'exposer les visiteurs ne sont donc pas autorisées le temps de la visite.

Situation			Visite ?		
			OUI	NON	Commentaire
Inspection Commune Préalable Plan de Prévention				X	Travailleur
Prise de côtes				X	
Inspection				X	
Etablissement d'un devis pour un Appel d'Offre			X		Sous réserve des conditions radiologiques et accord CI/RCI
Tuteur Stagiaire			X		
Scolaire > 14 ans			X		
Ambassadeur / VIP / CLI / Association			X		
Découverte d'une nouvelle installation par un salarié NE Marcoule ou hors Marcoule			X		
Découverte d'une nouvelle installation par un salarié Cat A ou B	Salarié Marcoule	Travaux interdits	X		Port de la dosimétrie individuelle à lecture différée + Dosimétrie opérationnelle associée au groupe
	Salarié hors Marcoule				
Découverte d'une nouvelle installation par un salarié Non Classé	Salarié Marcoule		X		Dosimétrie opérationnelle associée au groupe.
	Salarié hors Marcoule				



A titre dérogatoire, un travailleur Cat A, B ou NC souhaitant s'informer sur les activités menées dans une installation, sur laquelle il ne travaille habituellement pas, peut intégrer un groupe de visiteurs :

- **le port de la dosimétrie individuelle à lecture différée reste requis pour les travailleurs Cat A ou B ;**
- **la réalisation de travaux est interdite.**



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 19 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

11 SUIVI DES RÉSULTATS

11.1 Dosimétrie à lecture différée

Le suivi des résultats de dosimétrie à lecture différée des travailleurs CEA de catégorie A et B du centre de Marcoule est assuré par le Pôle de Compétence de radioprotection.

11.2 Dosimétrie Opérationnelle

Le suivi des résultats de la dosimétrie opérationnelle de tous les travailleurs classés et non classés CEA, ORANO DEM et EE est assuré au moyen de CARD et ce à différents niveaux.

Au niveau de l'installation accueillant l'intervention :

- Quotidiennement les agents de RP de l'équipe locale analysent les doses enregistrées sur leurs installations afin de :
 - déceler au plus tôt toute valeur sortant de l'ordinaire ;
 - entreprendre les actions nécessaires pour corriger la dose le cas échéant.
- De façon hebdomadaire la vérification, correction et validation de la dosimétrie des installations est réalisée par :
 - les équipes SPR du CEA pour les installations sous CI/RCI CEA ;
 - le SPR ORANO DEM pour les installations sous CI ORANO DEM.

Au niveau du centre :

Une seconde analyse et validation est réalisée par un **CRP** :

- du SPR/LRIC pour toutes les installations sous CI/RCI CEA ;
- du SPR ORANO DEM pour toutes les installations sous CI ORANO DEM.

11.3 Bilans périodiques

Des bilans statistiques de la surveillance de l'exposition des travailleurs et de son évolution sont réalisés de façon trimestrielle et annuelle. Ces derniers sont présentés sous une forme excluant toute identification nominative des travailleurs.

Ces bilans sont transmis de façon trimestrielle et annuelle à DSSN.

L'analyse des résultats des dosimétries s'effectue autour des items généraux suivants :

- Dose collective (HmSv) ;
- Dose individuelle moyenne (mSv) ;
- Répartition du nombre de salarié par plage de dose ;
- Dose maximum (mSv).

GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE

TYPE

ACTIVITÉ

NUMÉRO

INDICE

MAR

PR

R2SE-RP

021

0

Page 20 / 34

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DEMANDE DE MISE EN PLACE OU MODIFICATION DU SUIVI DOSIMETRIQUE POUR SALARIE CEA



**DEMANDE DE MISE EN PLACE OU DE MODIFICATION DU
SUIVI DOSIMETRIQUE POUR SALARIE CEA**



Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date	Page
SPR/LRIC	ENR	DOSI	001	0	01/06/2025	1/1

INFORMATIONS BENEFICIAIRE

Nom d'usage : Prénom : N° de badge :
 Nom de naissance : Date de naissance : Nationalité :
 N° Sécurité Sociale (complet à 15 chiffres) :

Type de contrat : ☐ CDI ☐ CDD ☐ Contrat apprentissage ☐ Intérimaire ☐ Stagiaire ou étudiant
 Précisez la date de fin de mission :

Quotité de travail (plein temps, ½ temps, 4/5, 3/5...) :
 Affectation (Département/Service/Labo) : / /
 Bâtiment : Tableau : Code UD/Service (renseigné par l'Accueil Dosimétrie) : E007700.....
 Groupe : ☐ CEA Marcoule ☐ CEA Pierrelatte ☐ MAD EDF ☐ SPST

Code activité	Code métier	Code métier	Code métier
☐ Installation de recherche liée au nucléaire	☐ Ingénieur (Direction, projet, qualité, etc...)	☐ Ingénieur (Direction, projet, qualité, etc...)	☐ Médecine du travail et dispensaires
☐ Démantèlement des installations nucléaires	☐ Technicien de laboratoire	☐ Chercheur en physique ☐ Chimiste	☐ Médecin du travail
	☐ Chercheur en physique ☐ Chimiste	☐ Opérateur de salle de commande	☐ Infirmier
	☐ Opérateur de salle de commande	☐ Téléopérateur ☐ Etudiant stagiaire	
	☐ Etudiant stagiaire ☐ Agent sécurité radioprotection environnement	☐ Sapeur-pompier ☐ Agent sécurité radioprotection environnement	

Classement radiologique : A ☐ B ☐ NC ☐

DEMANDE PANOPLIE DOSIMETRIQUE

DOSIMETRIE A LECTURE DIFFEREE

Attribution ☐ **Modification** ☐ **Restitution** ☐

Poitrine : ☐

Poignet : ☐

Baguette : ☐

A remplir par le Responsable Hiérarchique

Cadre réservé à l'Accueil Dosimétrie

DOSIMETRE A LECTURE DIFFEREE :

Code IRSN :	Poitrine : Q2T
	Poignet : 42T
	Baguette : P2T

CREATION PROFIL CARD :

Profil CARD : A ☐ B ☐ NC ☐
 Association Badge Marcoule / Profil CARD :
 Oui ☐ Non ☐

	SALARIE	RESPONSABLE HIERARCHIQUE
DATE		
NOM et VISA		



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 21 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

ANNEXE 2 : FORMULAIRE PERTE OU DETERIORATION D'UN DOSIMETRE A LECTURE DIFFEREE

	PERTE OU DETERIORATION D'UN DOSIMETRE A LECTURE DIFFEREE						
	DECLARATION						
Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date	Page	
SPR/LRIC	ENR	DOSI	002	0	01/06/2025	1/2	

A renseigner par le Salarié

PERTE ☐ **DETERIORATION** ☐

Nom d'usage : Prénom : Nom de naissance :

Entreprise : CEA ☐ ORANO DEM ☐ Catégorie radiologique : A ☐ B ☐

N° de badge : Affectation :

TYPE DE DOSIMETRE PERDU ou DETERIORE :

Poitrine : ☐ Poignet : ☐ Bague : ☐

Période de port : Trimestre en cours ☐ Trimestre (n-1) ☐ Trimestre (n-2) ☐

✓ Je déclare sur l'honneur avoir perdu mon dosimètre dans les circonstances suivantes :

✓ Dans le cas où je le retrouverais, je m'engage à le restituer au plus tôt à l'accueil dosimétrique afin qu'il puisse être analysé.

Date de la déclaration :

Signature du déclarant :

Cadre réservé à l'accueil Dosimétrique Marcoule (Bât 40)
CEA : 2^{ème} étage – local 215

AFFECTATION NOUVELLE DOSIMETRIE

Poitrine Oui ☐ Non ☐ référence :

Poignet Oui ☐ Non ☐ référence :

Bague Oui ☐ Non ☐ référence :

TRANSFERER AU CRP ? Oui⁽¹⁾ ☐ Non ☐

(1) : Lors de la perte d'un dosimètre poitrine uniquement.

A transférer au CRP Marcoule : CRP_CEA@cea.fr

GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE

TYPE

ACTIVITÉ

NUMÉRO

INDICE

MAR

PR

R2SE-RP

021

0

Page 22 / 34

PERTE OU DETERIORATION D'UN DOSIMETRE A LECTURE DIFFEREE BILAN DOSIMETRIQUE



Emetteur

Type

Activité

Numéro

Indice

Date

Page

SPR/LRIC

ENR

DOSI

002

0

01/06/2025

2/2

Cadre réservé au CRP

PERTE ou DETERIORATION DOSIMETRE POITRINE

Référence :

(AAAA-DLD-xxx)

Période de port :

Trimestre en cours ☐Trimestre (n-1) ☐Trimestre (n-2) ☐

du au

BILAN DOSIMETRIQUE SUR LA PERIODE

Dosimétrie Opérationnelle sur la période :

(γ) μSv (n) μSv

Dosimétrie à lecture différée sur le second dosimètre affecté ⁽²⁾ :

(γ) μSv (n) μSv

⁽²⁾ si un second dosimètre à lecture différée a été affecté.

Somme des dosimétries :

(γ) μSv

(n) μSv

Σ Hp(10) =

μSv

☐ la somme des dosimétries est < 50 μSv :

→ Hp(10) doit être notée comme nulle dans SISERI car inférieure à la limite de détection du dosimètre Organisme Entier.

☐ la somme des dosimétries est ≥ 50 μSv :

→ Hp(10) doit être corrigée dans SISERI.

CRP MARCOULE

PRENOM / NOM :

DATE / VISA :

Cadre réservé au Médecin du travail

Compte tenu des informations collectées et de l'analyse du CRP, le SPST du centre de Marcoule décide que la dose Hp(10) de μSv reçue par Mr/Mme sur la période du au

☐ sera☐ ne sera pas*

ajoutée, dans SISERI, à la dose efficace organisme entier pour le trimestre concerné.

Modification réalisée le :

Commentaires :

*Attention !!!

Par convention, toute dose < 50 μSv sera notée comme nulle dans SISERI car inférieure à la limite de détection des dosimètres à lecture différée.

MEDECIN DU TRAVAIL MARCOULE

PRENOM / NOM :

DATE / VISA :



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE
MAR

TYPE
PR

ACTIVITÉ
R2SE-RP

NUMÉRO
021

INDICE
0

Page 23 / 34

ANNEXE 3 : FORMULAIRE DOSIMETRIE A LECTURE DIFFEREE RAPPORT D'ENQUETE SUR VALEUR REMARQUABLE OU DEPASSEMENT DE SEUIL D'ALERTE

cea		DOSIMETRIE A LECTURE DIFFEREE : RAPPORT D'ENQUETE SUR VALEUR REMARQUABLE OU DEPASSEMENT DE SEUIL D'ALERTE									
Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date	Page					
SPR/LRIC	ENR	DOSI	003	0	01/06/2025	1/5					
CONFIDENTIEL	Réf Alerte IRSN ou LDMR		Date			N° chrono					
SALARIE											
NOM :			PRENOM :								
NOM DE NAISSANCE :											
N° de carte de service :			Unité d'affectation :								
Catégorie radiologique :			☐ A			☐ B					
Salarié ayant déjà fait l'objet d'une enquête dosimétrique ?			☐ OUI			☐ NON					
Si oui, date et référence de l'enquête :											
Description Poste de Travail :											
DOSIMETRE A LECTURE DIFFEREE AYANT DECLENCHE L'ALERTE											
Période de port (mois ou trimestre) :											
Type de port :			☐ Poitrine			☐ Poignet		☐ Bague		☐ Cristallin	
N° Dosimètre :											
Lecture :			☐ Normale			☐ En retard		☐ Anticipée			
Résultat(s) Dosimétrie (mSv)			X, γ		β		Neutrons				
Dosimètre n°	Organisme entier [Hp(10)] :				/						
	Peau [Hp(0,07)] :		/				/				
Dosimètre n°	Extrémités [Hp(10)] :				/						
Dosimètre n°	Cristallin [Hp(3)] :				/		/				



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 24 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

	DOSIMETRIE A LECTURE DIFFEREE : RAPPORT D'ENQUETE SUR VALEUR REMARQUABLE OU DEPASSEMENT DE SEUIL D'ALERTE							
	Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date	Page	
	SPR/LRIC	ENR	DOSI	003	0	01/06/2025	2/5	

CONFIDENTIEL	Réf Alerte IRSN ou LDMR	Date	N° chrono

Valeur du dosimètre témoin associé (mSv)	
Sur la période de port considérée, le dosimètre a-t-il été porté lors d'une intervention sous rayonnements en dehors du centre ? Si oui, préciser la raison sociale de l'entreprise où s'est rendu le salarié, ainsi que la date de sa mission :	☐ OUI ☐ NON

DOSIMETRIE OPERATIONNELLE ASSOCIEE	
Salarié doté d'un dosimètre opérationnel ?	☐ OUI ☐ NON
Si oui, dose opérationnelle reçue sur la période considérée (dose cumulée sur la même période que la dosimétrie à lecture différée)	mSv

ANALYSE DES CONDITIONS D'EXPOSITION DU DOSIMETRE ET DU SALARIE	
Exposition du dosimètre non liée à celle du salarié	
Ce point concerne les différentes causes possibles de l'exposition du dosimètre, non liées à une exposition du titulaire, comme par exemple des sources de chaleur, de mercure, des vapeurs chimiques, une exposition parasite aux rayonnements, etc. Indiquer ci-dessous les circonstances possibles d'une telle exposition.	
Lieu habituel de stockage du dosimètre :	



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 25 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

	DOSIMETRIE A LECTURE DIFFEREE : RAPPORT D'ENQUETE SUR VALEUR REMARQUABLE OU DEPASSEMENT DE SEUIL D'ALERTE							
	Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date	Page	
	SPR/LRIC	ENR	DOSI	003	0	01/06/2025	3/5	
CONFIDENTIEL	Réf Alerte IRSN ou LDMR		Date			N° chrono		
Le dosimètre a-t-il été stocké dans un autre lieu ? ☐ OUI ☐ NON								
Si oui, lequel :								
Exposition subie pendant le stockage du dosimètre ? ☐ OUI ☐ NON								
Si oui, préciser :								
Exposition du dosimètre liée à celle du salarié								
<i>Si l'exposition du dosimètre résulte d'une exposition aux rayonnements ionisants d'origine non parasite, établir les éléments de reconstitution de la dose reçue par le dosimètre.</i>								
Circonstances et conditions ayant entraîné l'exposition du dosimètre :								
Date(s) de l'exposition :								
Lieu(x) de l'exposition :								
Circonstances présumées :								
Conditions d'exposition : ➤ Origine rayonnement : ➤ DED au contact, à 1 m : ➤ Dosimétrie d'ambiance : ➤ Durée d'exposition :								
Evaluation de la dose reçue par le salarié titulaire du dosimètre :								
<i>Préciser la localisation (peau, extrémités, organisme entier, cristallin) et éventuellement la surface exposée.</i>								



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 26 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

	DOSIMETRIE A LECTURE DIFFEREE : RAPPORT D'ENQUETE SUR VALEUR REMARQUABLE OU DEPASSEMENT DE SEUIL D'ALERTE							
	Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date		Page
	SPR/LRIC	ENR	DOSI	003	0	01/06/2025		4/5
CONFIDENTIEL	Réf Alerte IRSN ou LDMR		Date		N° chrono			
Analyse de cohérence entre la dose reçue (dosimètre), l'évaluation de la dose reçue par le salarié et l'évaluation prévisionnelle de dose au poste de travail								
Dosimétrie de(s) l'intervenant(s) sur la même unité de travail Indiquer le nom, prénom, numéro des carte de service, le nom d'entreprise et le(s) résultat(s) dosimétrique(s) concernant ce(s) intervenant(s)								
Informations complémentaires au sujet de l'enquête en cours								



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 27 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

	DOSIMETRIE A LECTURE DIFFEREE : RAPPORT D'ENQUETE SUR VALEUR REMARQUABLE OU DEPASSEMENT DE SEUIL D'ALERTE							
	Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date	Page	
	SPR/LRIC	ENR	DOSI	003	0	01/06/2025	5/5	

CONFIDENTIEL	Réf Alerte IRSN ou LDMR	Date	N° chrono

CONCLUSION DU MEDECIN DU TRAVAIL

Ce paragraphe doit être obligatoirement rempli et spécifier si le porteur a subi ou non la dose indiquée par son dosimètre

Compte tenu des informations collectées et de l'analyse du CRP, le SPST du centre de Marcoule décide que la dose de mSv ayant déclenché la présente enquête est :

☐ Maintenue

☐ Corrigée

☐ Annulée

Rappel de la dose :

Nouvelle valeur :

mSv

mSv

Date de la modification dans SISERI par MdT :

Date :	Nom/Prénom du Médecin du travail :	Visa :

***Attention si la dose doit être corrigée !!!**

Par convention, toute dose < 50 µSv sera notée comme nulle dans SISERI car inférieure à la limite de détection des dosimètres à lecture différée.

	Titulaire du Dosimètre	CRP	Chef du SPR
Nom/Prénom :			
Date :			
Signature :			

Diffusion :

SPST

CRP

Le salarié concerné



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 28 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

ANNEXE 4 : FORMULAIRE GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SALARIE CEA OU ORANO DEM EN MISSION HORS CENTRE CEA

cea		GESTION DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SALARIE CEA OU ORANO DEM EN MISSION HORS CENTRE CEA DEPART MISSION							
Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date	Page			
SPR/LRIC	ENR	DOSI	004	0	01/06/2025	1/3			

INFORMATIONS BENEFICIAIRE/MISSION									
NOM de naissance :		NOM d'usage :			PRENOM :				
N° Sécurité Sociale (complet à 15 chiffres) :					Entreprise : CEA ☐ ORANO DEM ☐				
N° de badge :					Catégorie radiologique : A ☐ B ☐ NC ☐				
Date de la mission :					Durée de la mission :				
La mission se déroule : en France ?		Oui ☐ Non ☐							
Lieu de la mission :									
Prévoyez-vous de prendre l'avion ?		Oui ☐ Non ☐							
Accès en zone contaminante ?		Oui ☐ Non ☐							
SALARIE DATE : VISA :									

Cadre réservé au Chef de Service MARCOULE du bénéficiaire	
AUTORISATION D'ACCES EN ZONES DELIMITEES	
Je soussigné(e) certifie que le salarié cité ci-dessus dispose : - d'une autorisation d'accès en zones délimitées valide ; - d'une Fiche Professionnelle Nominative adaptée aux activités à mener lors de cette mission.	
CHEF DE SERVICE : NOM : FONCTION : DATE/VISA :	
DEMANDE D'AFFECTATION D'UNE PANOPLIE DOSIMETRIQUE MISSION	
Dosimétrie à lecture différée (Cat A ou B) :	
Poitrine	Oui ☐ Non ☐ référence :
Poignet	Oui ☐ Non ☐ référence :
Bague	Oui ☐ Non ☐ référence :
Témoin(s)	Oui ☐ Non ☐ référence(s) :
Dosimétrie opérationnelle :	
Dosimètre Autonome : Oui ☐ Non ☐	
Référence :	
A présenter à l'accueil Dosimétrie Marcoule (CEA : 2 ^{ème} étage – local 215)	

A renseigner par le Conseiller en RadioProtection MARCOULE CRP_CEA@cea.fr ou CRP_ORANO@cea.fr	
Bilan Dosimétrie opérationnelle (12 mois glissants) :	
< 5 mSv	
Bilan effectué le :	
CRP : NOM/PRENOM :	
DATE et VISA :	
Prérequis Entrée Zones Délimitées	
Dates de fin de validité :	
Aptitude médicale :	
Formation/recyclage RP (A ou B) :	
Information RP (NC seulement) :	
APR Marcoule :	
APR à utiliser :	
APR Marcoule ☐ APR Site Mission ☐ 1/2 Masque ☐	
(Cat A ou B) (Cat A ou B) (Cat A, B ou NC)	
A fournir au CRP du site d'accueil lors de l'arrivée mission	

Les informations personnelles recueillies par le biais de ce formulaire permettent d'enregistrer les résultats de votre dosimétrie opérationnelle dans la base de données CARD puis dans la base de données nationale SISERI.

GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE

TYPE

ACTIVITÉ

NUMÉRO

INDICE

MAR

PR

R2SE-RP

021

0

Page 29 / 34

GESTION DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SALARIE CEA OU ORANO DEM EN MISSION HORS CENTRE CEA

RETOUR MISSION

Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date	Page
SPR/LRIC	ENR	DOSI	004	0	01/06/2025	2/3



A renseigner par le Service Compétent en RadioProtection du **Site MISSION**

DONNEES DOSIMETRIQUES MISSION

NOM de naissance :

Prénom :

Période d'intervention(s) :

Cumul dosimétrique opérationnel enregistré dans le cadre de la mission (unité) :

DATE*	DOSE (μSv)		DATE*	DOSE (μSv)	
	γ	n		γ	n

*Si la mission nécessite plus de 10 jours d'intervention, utiliser la page 3 du formulaire.

Doses enregistrées dans SISERI ? Oui ☐ Non ☐

Date : Nom : Visa :

A fournir au CRP MARCOULE toutes les semaines au maximum : CRP_CEA@cea.fr

Cadre réservé au CRP MARCOULE

ENREGISTREMENT DOSIMETRIE OPERATIONNELLE MISSION DANS CARD

La Dose de μSv a bien été enregistrée dans CARD pour transmission vers SISERI.

Date :

Nom :

Visa :

Les informations personnelles recueillies par le biais de ce formulaire permettent d'enregistrer les résultats de votre dosimétrie opérationnelle dans la base de données CARD puis dans la base de données nationale SISERI.

GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE

TYPE

ACTIVITÉ

NUMÉRO

INDICE

MAR

PR

R2SE-RP

021

0

Page 31 / 34

ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE GESTION DE LA DOSIMÉTRIE OPERATIONNELLE - TRAVAILLEUR CEA OU ORANO DEM EN MISSION SUR LE CENTRE DE MARCOULE

GESTION DE LA DOSIMETRIE OPERATIONNELLE SALARIE CEA OU ORANO DEM EN MISSION SUR LE CENTRE DE MARCOULE							
Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date	Page	
SPR/LRIC	ENR	DOSI	005	0	01/06/2025	1/2	

INFORMATIONS BENEFICIAIRE/MISSION

NOM de naissance : NOM d'usage : PRENOM :

N° Sécurité Sociale (complet à 15 chiffres) : Entreprise : CEA ☐ ORANO DEM ☐

N° SIRET : Catégorie radiologique : A ☐ B ☐ NC ☐

Durée de la mission (≤ 10 jours) : jours Du : / / au : / /

Installation(s) accueillant la mission : /

Accès en zone à risque avéré d'exposition interne ? Oui ☐ Non ☐

Opérations avec risque de rupture de confinement ? Oui ☐ Non ☐

APR personnel utilisé ? : Oui ☐ Non ☐

SALARIE :
 DATE :
 VISA :

Cadre réservé au Chef de Service du bénéficiaire

EVALUATION DE L'EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS IONISANTS
 Je soussigné(e) certifie que le salarié cité ci-dessus dispose d'une évaluation individuelle de l'exposition aux rayonnements ionisants adaptée aux activités à mener lors de cette mission.

CHEF DE SERVICE :
 NOM :
 FONCTION :
 DATE/VISA :

A renseigner par le Conseiller en RadioProtection du BENEFICIAIRE

Bilan Dosimétrie opérationnelle (12 mois glissants) :

< 5 mSv

Bilan effectué le :

CRP : NOM/PRENOM :
DATE et VISA :

**Prérequis accès Zone Délimitée :
Dates de fin de validité :**
 Aptitude médicale :
 Formation/recyclage RP (A ou B) :
 Information RP (NC seulement) :
APR* à utiliser :
 Masque complet : ½ Masque ☐
 Personnel ☐
 Marcoule ☐
 (Cat A ou B) (Cat A, B ou NC)
Date de fin de validité APR :
 (si masque complet personnel)

A envoyer avec les pièces justificatives au CRP Marcoule avant l'arrivée mission :
CRP_CEA@cea.fr

*APR : Appareil de Protection Respiratoire

Pour les missions avec entrée en zone avec entrée en zone à risque avéré d'exposition interne ou réalisation d'opérations avec risque de rupture de confinement, un masque complet Marcoule peut être affecté aux salariés classés A ou B. Pour l'affectation et la réalisation du test sur porteur, prendre rendez-vous au préalable auprès de l'accueil APR : MAR_EPVR@cea.fr.

Pour les autres missions, un ½ Masque sera mis à disposition par l'accueil APR pour les Cat A, B et NC.

Les informations personnelles recueillies par le biais de ce formulaire permettent d'enregistrer les résultats de votre dosimétrie opérationnelle dans la base de données CARD puis dans la base de données nationale SISERI.

GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE

TYPE

ACTIVITÉ

NUMÉRO

INDICE

MAR

PR

R2SE-RP

021

0

Page 32 / 34

GESTION DE LA DOSIMETRIE OPERATIONNELLE SALARIE CEA OU ORANO DEM EN MISSION SUR LE CENTRE DE MARCOULE



Emetteur

Type

Activité

Numéro

Indice

Date

Page

SPR/LRIC

ENR

DOSI

005

0

01/06/2025

2/2

A renseigner par le Conseiller en RadioProtection MARCOULE

PROFIL CARD A CREER :

A ☐B ☐NC ☐

Conformité Prérequis accès ZD :

Oui ☐ Non ☐Demande affectation APR ? : Oui ☐ Non ☐Si Oui : ☐ Masque complet Marcoule
(avec test sur porteur à l'accueil APR)☐ ½ Masque (Accueil APR)

CRP MARCOULE :

NOM : DATE / VISA :

Cadre réservé à l'accueil Dosimétrique CEA/Mar (Bât 40 - 2^{ème} étage – local 215) ou au CRP (HNO)

CREATION PROFIL CARD

A ☐B ☐NC ☐

Création code d'identification CARD :

Oui ☐ Non ☐

N°carte : EX.....

N° d'identification :

Date de fin de validité :

!!! Le numéro d'identification devra être saisi manuellement sur la borne d'accès CARD !!!

Cadre réservé à l'accueil APR CEA Marcoule (Bât 40 - 2^{ème} étage – local 217)

AFFECTATION APR

Affectation APR ? : Oui ☐ Non ☐Si Oui : Masque complet Marcoule ☐ ½ Masque ☐Type de cartouche : IPR ☐A2B2P3 ☐Autre ☐

DONNEES DOSIMETRIQUES MISSION



**!!! les Doses mission des travailleurs de Cat A et B
seront envoyées dans SISERI
par le CRP du centre de Marcoule !!!**

Les informations personnelles recueillies par le biais de ce formulaire permettent d'enregistrer les résultats de votre dosimétrie opérationnelle dans la base de données CARD puis dans la base de données nationale SISERI.



GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE	TYPE	ACTIVITÉ	NUMÉRO	INDICE	Page 33 / 34
MAR	PR	R2SE-RP	021	0	

ANNEXE 6 : FORMULAIRE DE GESTION DE LA DOSIMÉTRIE OPERATIONNELLE - INSPECTEUR EN MISSION SUR LE CENTRE DE MARCOULE

	GESTION DE LA DOSIMETRIE OPERATIONNELLE INSPECTEUR EN MISSION SUR LE CENTRE DE MARCOULE							
	Emetteur	Type	Activité	Numéro	Indice	Date		Page
	SPR/LRIC	ENR	DOSI	006	0	01/06/2025		1/2

INFORMATIONS INSPECTEUR

NOM de naissance : PRENOM :

N° Sécurité Sociale (complet à 15 chiffres) : Classement radiologique : A ☐ B ☐ NC ☐

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Entreprise : N° SIRET :

Installation(s) inspectée(s) : / /

Accès en zone à risque avéré d'exposition interne ? Oui ☐ Non ☐

Opérations avec risque de rupture de confinement ? Oui ☐ Non ☐

APR* à utiliser :

Masque complet :	1/2 Masque ☐
Personnel ☐	
Marcoule ☐ (Cat A ou B)	(Cat A, B ou NC)

AUTORISATION D'ACCES EN ZONES DELIMITEES ET PREREQUIS

Je soussigné(e) déclare disposer d'un bilan dosimétrique (12 mois glissants) et des prérequis compatibles avec les accès en zones délimitées.

DATE : VISA :

Coordonnées du CRP (Nom-Prénom-mail) :

A envoyer aux CRP Marcoule avant arrivée (si possible) : CRP_CEA@cea.fr

***APR : Appareil de Protection Respiratoire**

Pour les missions avec entrée en zone à risque avéré d'exposition interne ou réalisation d'opérations avec risque de rupture de confinement, un masque complet Marcoule peut être affecté aux salariés classés A ou B. Pour l'affectation et la réalisation du test sur porteur, prendre rendez-vous au préalable auprès de l'accueil APR : MAR_EPVR@cea.fr.

Pour les autres missions, un 1/2 Masque sera mis à disposition pour les Cat A, B et les NC par l'accueil APR (HN) ou par l'installation (HNO).

Les informations personnelles recueillies par le biais de ce formulaire permettent d'enregistrer les résultats de votre dosimétrie opérationnelle dans la base de données CARD puis dans la base de données nationale SISERI.

GESTION DE LA DOSIMETRIE INDIVIDUELLE SUR LE CENTRE DE MARCOULE

PÉRIMÈTRE

TYPE

ACTIVITÉ

NUMÉRO

INDICE

MAR

PR

R2SE-RP

021

0

Page 34 / 34

GESTION DE LA DOSIMETRIE OPERATIONNELLE INSPECTEUR EN MISSION SUR LE CENTRE DE MARCOULE



Emetteur

Type

Activité

Numéro

Indice

Date

Page

SPR/LRIC

ENR

DOSI

006

0

01/06/2025

2/2

A renseigner par le Conseiller en RadioProtection MARCOULE

PROFIL CARD A CREER :

A ☐ B ☐ NC ☐Demande affectation APR ? : Oui ☐ Non ☐Si Oui : ☐ Masque complet Marcoule
(avec test sur porteur à l'accueil APR)☐ 1/2 Masque Fourniture : HN = Accueil APR
HNO = Installation

CRP MARCOULE :

NOM : DATE / VISA :

Cadre réservé à l'accueil Dosimétrique CEA/Mar (Bât 40 - 2^{ème} étage – local 215) ou au CRP (HNO)

CREATION PROFIL CARD

A ☐ B ☐ NC ☐Création code d'identification CARD : Oui ☐ Non ☐

N°carte : EX.....

N° d'identification :

Date de fin de validité :

!!! Le numéro d'identification devra être saisi manuellement sur la
borne d'accès CARD !!!

Cadre réservé à l'accueil APR CEA Marcoule (Bât 40 - 2^{ème} étage – local 217)

AFFECTATION APR

Affectation APR ? : Oui ☐ Non ☐Si Oui : Masque complet Marcoule ☐ 1/2 Masque ☐Type de cartouche : IPR ☐ A2B2P3 ☐ Autre ☐

DONNEES DOSIMETRIQUES MISSION



!!! les Doses mission des travailleurs de Cat A et B
seront envoyées dans SISERI
par le CRP du centre de Marcoule !!!

Les informations personnelles recueillies par le biais de ce formulaire permettent d'enregistrer les résultats de votre dosimétrie opérationnelle dans la base de données CARD puis dans la base de données nationale SISERI.